



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/AC.109/2044/Add.1
3 juillet 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ D'EXAMINER LA SITUATION
EN CE QUI CONCERNE L'APPLICATION DE LA
DÉCLARATION SUR L'OCTROI DE L'INDÉPENDANCE
AUX PAYS ET AUX PEUPLES COLONIAUX

SAMOA AMÉRICAINES

Document de travail établi par le Secrétariat

Additif

Le présent additif contient une annexe au document de travail sur les Samoa américaines établi par le Secrétariat (A/AC.109/2044). Les renseignements qui y sont résumés sont tirés des informations communiquées au Secrétaire général par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, le 14 juin 1996, conformément à l'alinéa e de l'Article 73 de la Charte des Nations Unies.

ANNEXE

Informations complémentaires sur les Samoa américaines

I. GÉNÉRALITÉS

1. Les Samoa américaines entrent dans la catégorie des territoires administrés par les États-Unis d'Amérique, mais ne faisant pas effectivement partie de l'Union, dans lesquels certaines dispositions de la Constitution américaine ne s'appliquent pas et que le Congrès n'a pas dotés d'une loi organique régissant l'organisation du Gouvernement et ses relations avec le Gouvernement fédéral. Le Congrès a placé l'administration des Samoa américaines sous le contrôle du Ministre de l'intérieur qui, à son tour, a autorisé le territoire à adopter la Constitution qui le régit actuellement. Les Samoans américains sont des ressortissants des États-Unis et ont la possibilité, par le biais de la naturalisation, d'opter pour la citoyenneté américaine.

2. Les Samoa américaines, qui comprennent cinq îles volcaniques et deux atolls, sont situées à environ 3 700 kilomètres au sud-ouest d'Honolulu. Leur capitale, Pago Pago, se trouve sur la plus grande des îles, Tutuila. Les autres principales îles du territoire, les îles Manu, ont été rattachées aux Samoa américaines en 1904. En 1994, on estimait que les Samoa américaines comptaient 54 760 habitants. La superficie totale des terres émergées du territoire est d'environ 197 kilomètres carrés, dont environ 90 pour l'île de Tutuila. L'archipel s'étend sur une superficie totale de plus de 240 000 kilomètres carrés.

II. ÉVOLUTION POLITIQUE ET ÉCONOMIQUE

A. Évolution politique et relations avec le Gouvernement fédéral

3. La plupart des dirigeants des Samoa américaines se sont déclarés satisfaits de la relation actuelle du territoire avec les États-Unis, en partie parce que ces derniers ont tenu l'engagement qu'ils avaient pris, dans le cadre des traités portant cession du territoire, de protéger la culture samoane, y compris le régime foncier traditionnel.

4. S'agissant des relations entre le gouvernement du territoire et le Gouvernement fédéral, on s'est attaché à établir un partenariat qui permettra au premier d'améliorer ses capacités de gestion financière et budgétaire. Au cours des dernières années, le Gouvernement samoan a accumulé un déficit d'exploitation de plus de 30 millions de dollars. Un audit mené par l'Office de la comptabilité publique a mis en évidence des lacunes dans la gestion fiscale et un manque de rigueur dans l'exercice budgétaire, qui sont les causes principales de la mauvaise situation financière du Gouvernement. Ayant pris connaissance de cette situation, le Congrès a chargé le Gouvernement des Samoa américaines et le Bureau des affaires territoriales et internationales du Ministère de l'intérieur de mettre en place un groupe de travail mixte en vue d'élaborer un plan d'action permettant de résoudre les difficultés de gestion fiscale que connaît le Gouvernement. Des rapports d'activité portant sur le plan d'action du Gouvernement sont soumis deux fois par an au Congrès. Le Bureau des affaires territoriales et internationales a conclu plusieurs accords

avec d'autres organismes fédéraux, afin de contribuer au renforcement des capacités de gestion financière et d'autres fonctions gouvernementales des Samoa, et de formuler des recommandations à cet égard.

5. Le Gouvernement des Samoa américaines connaît toujours de graves difficultés sur le plan financier, budgétaire et du contrôle interne. Le déficit et la situation financière du territoire sont aggravés par la forte demande de services que la croissance rapide de la population impose au Gouvernement, par la modicité de l'assiette fiscale et la fragilité du tissu économique et par les récentes catastrophes naturelles. Ces facteurs ont diminué la capacité du Gouvernement à réduire le déficit, et leur effet continuera à se faire sentir à brève échéance. Le Gouvernement a adopté des mesures visant à contrôler et à réduire ses dépenses, tout en poursuivant son programme de développement et de diversification de l'économie locale.

B. Situation économique

6. La population des Samoa américaines est en croissance rapide. Au milieu de l'année 1994, on l'estimait à 54 760 habitants, ce qui représente une augmentation beaucoup plus forte que prévu (17 % par rapport à l'année 1990, où l'on recensait 46 638 habitants). Cette croissance est le résultat de l'immigration et d'un fort taux de natalité, y compris chez les non-résidents. Une étude démographique menée en 1995 avec l'assistance technique du Bureau des affaires territoriales et internationales devrait permettre d'identifier les facteurs qui influencent cette croissance. De fait, celle-ci met à rude épreuve l'infrastructure du territoire et la capacité des Samoa américaines à fournir à la population les services dont elle a besoin.

7. L'économie des Samoa américaines reste fortement tributaire des dépenses fédérales et des deux conserveries de thon. En réalité, 93 % de l'activité économique du territoire repose, directement ou indirectement, sur les dépenses fédérales américaines et les conserveries. Les 7 % restants représentent la part de l'industrie touristique (peu développée) et de quelques petites entreprises.

8. La population active des Samoa américaines, qui était de 13 810 personnes en 1991, est tombée à 13 627 en 1992 et à 13 543 en 1993. Elle se répartit de façon relativement égale entre les trois secteurs, à savoir le Gouvernement, les conserveries et les industries satellites (principalement le commerce de gros et de détail, les transports et les services). Le nombre de travailleurs employés dans les conserveries a connu une nouvelle baisse de 2 % en 1993. L'emploi dans les autres secteurs de l'économie est en légère hausse, mais le chômage s'est aggravé pour atteindre un taux de 16,7 % en 1993, alors que la population continue d'augmenter.

9. Au cours des 10 dernières années, les sommes reçues du Gouvernement fédéral sont, en termes réels, restées stationnaires ou ont diminué, exception faite des périodes suivant le passage d'ouragans, où le Gouvernement a versé des fonds importants pour le relèvement du territoire. Les ouragans "Ofa" en 1990 et "Val" en 1991 ont causé de très gros dégâts et fortement désorganisé l'infrastructure et les efforts de développement économique des îles.

10. La balance commerciale du territoire traduit la prééminence des conserveries de thon, et son évolution selon les années est fortement influencée par la fluctuation des prix et l'échelonnement des exportations. Celles-ci sont passées de 317,7 millions de dollars en 1992 à 488,2 millions de dollars en 1993, avec un excédent commercial se chiffrant à 52 millions de dollars.

11. En règle générale, les entreprises locales sont modestes, appartiennent à des exploitants locaux indépendants, et s'adressent exclusivement au marché local. Elles doivent faire face à des coûts élevés, résultant de la difficulté d'accéder au capital, de la nécessité d'importer la plupart des biens et des matières premières, et du coût élevé de la main-d'oeuvre par rapport au reste de la région. Les coûts élevés et l'éloignement des marchés rendent les exportations moins concurrentielles. En conséquence, les entreprises locales sont vulnérables à la concurrence des îles voisines, où le coût salarial est moindre, et des entreprises américaines plus grosses et plus rentables.

12. La structure économique actuelle des Samoa américaines n'est pas suffisamment développée pour permettre la création d'emplois et réduire le courant des jeunes qui quittent le territoire pour travailler à l'étranger. Le gouvernement du territoire s'est employé à diversifier l'économie samoane en tentant d'inciter les sociétés étrangères à investir dans l'industrie légère (en particulier dans le secteur de la confection) et dans les secteurs de l'agriculture, de la pêche, du tourisme, du commerce régional et des services. Il reste toutefois à surmonter les difficultés dues à l'éloignement des marchés, au manque de main-d'oeuvre qualifiée et d'infrastructure, et à l'absence d'avantages comparatifs (en raison du coût de la main-d'oeuvre) par rapport au reste du Pacifique.

13. Bien que le tourisme ne soit pas, à l'heure actuelle, un facteur déterminant pour l'économie des Samoa américaines, le développement de ce secteur n'en est pas moins une priorité. Le territoire n'a pas bénéficié de l'essor du secteur touristique qu'a connu le Pacifique occidental en 1980, phénomène qui s'est brutalement inversé dans les années 90. Ce recul résulte de différents facteurs, notamment le fait que les liaisons aériennes internationales ne sont plus assurées, et le passage de plusieurs ouragans. En 1993, le nombre de touristes s'élevait à 5 400 au total, ce qui représente une diminution de 2 300 personnes par rapport au chiffre de l'année précédente, et une diminution de moitié par rapport à l'année 1991. L'infrastructure touristique des Samoa américaines est peu développée. Il n'existe qu'un grand hôtel situé à Tutuila (détenu à 80 % par le Gouvernement) avec un total de 205 chambres. Des propositions concernant des chambres supplémentaires ont été avancées, mais les autorisations ou les fonds voulus pour leur construction n'ont pas été accordés. Outre qu'il faut moderniser les installations touristiques, il conviendrait aussi de stimuler le secteur du tourisme par le biais de campagnes de promotion, d'une amélioration de la formation des employés et d'une amélioration des services proposés par les compagnies aériennes internationales.

14. Le développement de l'écotourisme est un des domaines les plus prometteurs pour la croissance. Étant donné que cette forme de tourisme est perçue comme ayant des retombées positives pour la population et l'environnement, elle est appuyée par les collectivités. Des initiatives de développement d'inspiration locale, telles que l'aménagement de sentiers de randonnée et la protection des

sites présentant un intérêt culturel sont particulièrement séduisantes. Une industrie touristique à petite échelle de dimensions modestes, axée sur la découverte de la culture polynésienne et de la beauté naturelle de l'archipel et sur la protection de l'environnement, pourrait stimuler la croissance économique au niveau des villages et des familles.

15. L'amélioration des liaisons aériennes, la privatisation et l'agrandissement du Rainmaker Hotel, conjugués à l'augmentation récente du nombre de chambres disponibles dans les motels et du nombre de navires faisant escale aux Samoa américaines, ainsi que l'aide accrue du Gouvernement dans le domaine touristique, devraient faire du tourisme un secteur à forte croissance.

16. Le Gouvernement des Samoa américaines a élaboré plusieurs projets de petite envergure susceptibles de contribuer au développement du secteur privé. Le Gouvernement a mené à bien des négociations avec une entreprise de confection, en vue d'implanter une unité de production sur le territoire. Dans le cadre d'un programme visant à attirer les industries, le Gouvernement étudie également d'autres projets.

C. Administration

17. Les Samoa américaines étaient autrefois l'un des territoires insulaires les mieux capables de surveiller leurs dépenses et d'en rendre compte. Depuis 1988, seule la partie des états financiers du Gouvernement qui concerne les immobilisations a fait l'objet de quelques réserves. Le territoire dispose toujours, à l'heure actuelle, des informations de gestion qui lui sont nécessaires pour suivre sa situation financière. Mais ses services de comptabilité tournent au ralenti, en raison du départ de certains responsables et de la mise en place d'un nouveau système informatisé.

18. Lors de son audit de 1992, l'Office de la comptabilité publique a constaté que ni les lois interdisant les dépassements de crédit ni les dispositions réglementaires relatives aux achats et aux passations de marché n'avaient été respectées. Qui plus est, les responsables n'avaient pas été contraints à rendre compte de leurs actions. Dans certains domaines où les coûts étaient élevés, comme l'orientation des malades vers d'autres centres de traitement, les achats et le personnel, la gestion avait laissé à désirer.

19. Le plan d'action élaboré par le gouvernement du territoire et présenté au Congrès des États-Unis le 12 avril 1993 prévoyait une série de mesures visant à donner suite aux recommandations de l'Office. Il s'agissait notamment d'améliorer le recouvrement des recettes, de faire respecter la loi des Samoa américaines interdisant les dépassements de crédit et d'adopter des pratiques saines en matière d'achats et de passation de marchés. Outre cette volonté déclarée d'appliquer des pratiques de gestion acceptées, le plan d'action prévoyait de diminuer les dépenses publiques en procédant à des réductions de personnel et en améliorant la gestion des services d'orientation des malades. Il prévoyait également de pourvoir les postes vacants au Bureau territorial de vérification des comptes.

20. Le Congrès a alors demandé au Ministère de l'intérieur, en étroite collaboration avec le Gouvernement des Samoa américaines, de s'inspirer de ce schéma général pour définir des objectifs plus précis et de mettre en oeuvre le

plan d'action. Un groupe de travail mixte du Gouvernement des Samoa américaines et du Ministère de l'intérieur a été créé et des mémorandums d'accord ont été signés au début de 1994 de façon à atteindre les buts fixés dans le plan d'action. Ces accords prévoyaient notamment qu'une équipe de fonctionnaires du Ministère des finances formulerait des recommandations concernant les améliorations à apporter à la gestion financière du territoire, une équipe de fonctionnaires du Ministère de la justice devant faire de même pour le ministère public.

21. En 1995, le Bureau des affaires territoriales et internationales (OTIA) s'est employé, en collaboration avec des responsables locaux, à chercher un cabinet de planificateurs financiers et à s'assurer ses services, afin d'aider le Gouvernement des Samoa américaines à élaborer un plan de redressement financier à long terme. La société CORE, Inc. a commencé ses travaux dans le territoire le 8 mai 1995. Après un premier examen, elle a conclu que le Gouvernement pouvait prendre immédiatement des mesures propres à accroître ses recettes, notamment en augmentant légèrement les droits prélevés par les administrations locales sur la prestation de certains services (hôpitaux, tribunaux, aéroports, ports, téléphone, hôtels et terrains de golf). Cette initiative procurerait un complément de recette annuel de 3 millions de dollars. Le Gouvernement étant à court de liquidités, CORE lui a également recommandé de prendre des mesures de limitation des dépenses à moyen et à long terme.

22. En collaboration avec le Gouvernement des Samoa américaines, l'OTIA et le Bureau de l'information du Ministère de l'intérieur ont procédé à l'informatisation généralisée des systèmes comptables du territoire. Le 8 avril 1995, des responsables de l'OTIA ont signé avec le Gouverneur Lutali un accord prévoyant que le Gouvernement recevrait un don de 1,6 million de dollars, afin de financer l'achat et l'installation d'un système informatisé de gestion financière. Cette somme devait également servir à financer le coût de services de vérification et d'appui comptable.

23. Parallèlement, une équipe de l'Administration fiscale des États-Unis (IRS) a mis sur pied un programme de formation destiné aux responsables locaux du recouvrement des impôts. L'OTIA a également aidé le Gouvernement des Samoa américaines à améliorer la gestion des finances publiques locale, en finançant la formation des responsables gouvernementaux compétents dans le cadre de l'Initiative de contrôle de la gestion des îles.

24. À la demande du Gouverneur Lutali et avec la coopération du Gouvernement des Samoa américaines, une équipe du Ministère de la justice et du Bureau d'enquête fédéral (FBI) a procédé à une évaluation de la criminalité en col blanc portant sur les deniers publics et examiné la nécessité de renforcer le ministère public local. Elle a déclaré dans son rapport que l'administration locale était le théâtre de malversations importantes, notamment de vols et de détournement de fonds, qui contribuaient sérieusement à la détérioration de la situation financière des Samoa américaines, et conclu que ni la justice locale ni la justice fédérale n'était à même de lutter efficacement contre ce problème.

25. S'agissant du respect des lois fédérales dans les Samoa américaines, l'OTIA a élaboré, en coopération avec le Ministère de la justice, un projet de loi qui conférerait au tribunal fédéral de district de Hawaii une compétence limitée pour faire appliquer les lois fédérales dans les îles et recouvrer les dettes

contractées par des résidents des Samoa américaines auprès du Gouvernement fédéral. À l'heure actuelle, à quelques petites exceptions près, aucun tribunal fédéral n'a juridiction sur les Samoa américaines et, en raison de ce vide, il a été extrêmement difficile, voire impossible, pour les autorités des États-Unis de faire respecter les lois fédérales sur le territoire et de recouvrer les sommes d'argent qui leur sont dues par certains résidents.

26. La juridiction du tribunal de district de Hawaii serait limitée aux cas de droit tombant sous le coup des lois civiles et pénales et des réglementations fédérales. Le tribunal ne pourrait connaître que des actions introduites par les autorités fédérales. L'intention est de protéger la culture et les coutumes des Samoa américaines, en particulier la famille élargie, les chefs traditionnels (Matai) et les régimes fonciers communaux. La loi stipulerait spécifiquement que la compétence du tribunal ne s'étendrait pas aux affaires qui auraient un rapport direct avec une fonction de Matai ou avec un bien communal. Ces limites découlent des obligations juridiques qui incombent au gouvernement fédéral aux termes des traités portant cession du territoire.

27. Depuis la création du groupe de travail mixte, l'OTIA a également fourni une assistance technique dans un certain nombre d'autres domaines. Il a participé au lancement d'un programme coopératif de gestion et d'entretien qui vise à améliorer les services médicaux dispensés dans l'hôpital public, demandé aux services de la santé publique d'évaluer le système d'orientation des malades vers d'autres centres de traitement, et prolongé les programmes exécutés dans le cadre de l'Initiative de formation pour les îles du Pacifique afin d'assurer la formation à long terme des responsables gouvernementaux.

28. Le succès du groupe de travail mixte repose essentiellement sur la ferme volonté de changement du Gouvernement des Samoa américaines. Celui-ci a élaboré des plans de redressement financier en 1988 et 1990, afin de faire face à des déficits qui, à l'époque, étaient moins écrasants. Les rapports d'audit indiquent qu'aucune suite n'a été donnée à certains des éléments cruciaux de ces plans, de ce fait restés lettre morte. Quelles que soient les bonnes intentions qui président à l'élaboration des plans et à la fourniture d'une assistance technique, le succès des efforts les plus récents dépend de la volonté politique du Gouvernement.

III. INFRASTRUCTURE

A. Le système d'approvisionnement en eau

29. L'American Samoa Power Authority continue à progresser vers son but, qui est de fournir de l'eau potable à tous les villages des Samoa américaines. À ce jour, 15 villages sont encore dotés de systèmes de prise d'eau en surface désuets et mal entretenus. À la fin de l'année, 10 d'entre eux seront reliés à des systèmes d'approvisionnement de bonne qualité, mis en place et entretenus par la Power Authority. La desserte des cinq autres sera assurée conformément à des plans détaillés qui prévoient la construction de systèmes satellites. Le succès de cette initiative repose sur l'acquisition d'un nouvel appareil de forage. Le projet d'amélioration du système d'approvisionnement de Tafuna a pour objet de remplacer les canalisations d'eau dont la capacité est trop faible, et qui sont vieilles et corrodées, et de construire – les travaux sont en cours – un réservoir de 1 million de gallons (3,78 millions de litres).

/...

B. Le système d'assainissement

30. La modification et l'agrandissement des deux centres d'assainissement d'Utulei et de Tafuna ayant été menés à bien, ces centres sont maintenant pleinement opérationnels. La première phase de la construction des égouts de Tafuna est bien engagée. Le Ministère de l'intérieur a contribué au financement d'un projet d'atténuation des risques, actuellement en cours, qui consiste à réaménager les exutoires des égouts en mer. Il a également financé d'autres projets d'amélioration de l'infrastructure, notamment la construction d'un nouveau système d'égouts dans l'île d'Aunutu et un programme de raccordement à l'égout dans la zone de la baie de Pago Pago, qui a été extrêmement concluant : plus de 220 logements ont été raccordés à l'égout et 50 autres le seront quand le projet aura été mené à bien.

31. La Power Authority a institué, pour les services d'approvisionnement et d'assainissement, une redevance combinée dont le paiement s'ajoute à la subvention versée chaque année par le Gouvernement des Samoa américaines. Malheureusement, ce dernier n'a pas pu s'acquitter de ses obligations financières vis-à-vis de la Power Authority, ce qui a empêché la Division des eaux usées de fonctionner normalement. Faute des capitaux nécessaires pour améliorer l'infrastructure, il lui est impossible de satisfaire les besoins d'une population en accroissement. Il faudra que, dans le cadre de la loi sur la pureté de l'eau, l'Agence pour la protection de l'environnement (EPA) autorise à nouveau l'allocation de fonds sous forme de dons au titre de la construction, pour que la Power Authority soit à même d'assurer un niveau de vie sain à la population des Samoa américaines.

C. L'évacuation des déchets solides

32. Le 1er mars 1995, par le décret No 5-1995, le Gouverneur des Samoa américaines a transféré la responsabilité du programme d'évacuation des déchets solides à l'American Samoa Power Authority, conformément à une recommandation formulée par l'équipe chargée du Programme d'amélioration des opérations et de l'entretien.

33. Cette équipe a également recommandé que l'évacuation des déchets solides soit financée à l'aide d'une redevance d'utilisation, au lieu d'être subventionnée par d'autres activités de la Power Authority. À l'heure actuelle, l'évacuation des déchets est gratuite.

34. Parmi les autres programmes et études en cours, on peut citer notamment différentes études menées par l'EPA – sur le recyclage et la réutilisation, sur les possibilités d'élimination des déchets dangereux et sur la réduction du volume de ces déchets – et un programme de recyclage des batteries usées. L'EPA travaille en outre avec une société qui s'intéresse à l'enlèvement et à la récupération de tous les déchets et débris de métaux, notamment de plusieurs navires civils qui ont chaviré sur les récifs du port de Pago Pago.

D. La production et la distribution d'électricité

35. La Power Authority produit et distribue l'électricité dans tout le territoire des Samoa américaines. Sa gestion d'ensemble est considérée comme une véritable réussite. Elle s'est récemment dotée d'un quatrième générateur à

haute efficacité et à bas régime. Cet achat a été financé grâce aux économies de carburant et d'entretien réalisées du fait de l'utilisation de nouveaux moteurs diesel.

36. Ce nouveau matériel est protégé par un programme de maintenance moderne. La Power Authority s'emploie également à protéger l'infrastructure contre les catastrophes naturelles. Deux projets sont à l'étude dans les centrales électriques de Satala et de Tafuna : il s'agit d'aménager les installations de sorte qu'elles puissent résister aux tempêtes tropicales, notamment en réduisant les émissions sonores et en automatisant les commandes de façon à optimiser le rendement du combustible et la régularité de fonctionnement des installations.

37. La distribution d'électricité a également été facilitée par l'amélioration des ateliers de réparation et d'entretien, maintenant terminée, et par le regroupement de certains projets, notamment l'installation de lignes souterraines destinées à alimenter les conserveries, ainsi que le quartier des affaires et administratif de Pago Pago.

E. Les routes

38. Le réseau routier des Samoa américaines comporte près de 200 kilomètres de routes dites fédérales et 160 kilomètres de routes publiques, ces dernières n'étant pas toutes macadamisées. L'entretien et la modernisation des routes fédérales peuvent être financés par des fonds fédéraux, mais l'entretien des autres routes incombe au Département des travaux publics du territoire.

39. Dans l'ensemble, le système routier des Samoa américaines est en mauvais état parce que trop vieux, endommagé par les ouragans, mal entretenu et construit suivant des normes périmées inadaptées à l'intensité du trafic routier contemporain. Le Gouvernement fédéral finance actuellement un grand programme de construction de routes plus résistantes conçues pour durer une cinquantaine d'années.

40. L'entretien des routes est financé par une partie des revenus de la taxe de 10 % que prélève le territoire sur l'essence. Un décret visant à augmenter cette taxe pour refléter les moyennes nationales et dégager des fonds suffisants pour l'entretien des routes est en préparation. L'équipe du Programme d'amélioration des opérations et de la maintenance a toutefois constaté que le fonds destiné à l'entretien des routes gonfle sans qu'aucun budget soit prévu pour son utilisation. Elle a fait des recommandations concrètes pour améliorer l'entretien des routes, notamment licencier le personnel excédentaire, améliorer la planification, louer du matériel et améliorer la formation.

F. Les ports de mer

41. Pago Pago est le principal port commercial des Samoa américaines. Ses installations sont relativement complètes et il accueille des activités diverses. Selon l'équipe du Programme d'amélioration des opérations et de la maintenance, l'état général du port continue de se détériorer, le budget d'entretien étant insuffisant.

42. Sous l'effet du trafic intense des véhicules des sociétés de manutention ainsi que de véhicules privés, le revêtement de l'aire de stockage des

/...

conteneurs se détériore rapidement et doit être refait. La poussière et la boue posent des problèmes constants qui pèsent sur les coûts des sociétés de manutention. Ces coûts élevés finissent par se répercuter sur les compagnies de transport. À ce jour, aucun financement n'a été dégagé pour le projet de remise en état du revêtement de l'aire que le gouvernement du territoire réclame tous les ans depuis des années. Le rapport annuel d'examen du Programme d'amélioration des opérations et de la maintenance recommande également, pour désengorger les installations, de créer une aire de stockage de conteneurs à l'extérieur du port.

43. L'équipe du Programme recommande avant tout d'établir un service de direction des affaires portuaires. Elle estime en outre qu'il faudra une assistance technique considérable pour améliorer le fonctionnement du port et continue de préconiser un plan directeur pour toutes les installations maritimes de Pago Pago. Elle a évalué l'importance des travaux à entreprendre dans le cadre de ce plan et fait plusieurs recommandations en vue de la création d'une autorité portuaire viable capable d'assurer une gestion efficace du port.

44. La sécurité et la sûreté du port constituent un problème constant. En raison de leur inadéquation, les gardes-côtes ont perçu un total de 160 000 dollars d'amendes, ce qui représente 110 000 dollars de plus que l'année précédente et près d'un dixième du budget du port.

G. Les aéroports

45. Le Département de l'administration portuaire, qui relève du gouvernement du territoire, est le propriétaire et l'exploitant de l'aéroport international de Pago Pago. L'équipe du Programme d'amélioration des opérations et de la maintenance a estimé que, de manière générale, cet aéroport était bien entretenu car il avait une source indépendante de financement. Ses exploitants peuvent dégager des revenus plus élevés, par exemple en augmentant le prix des tickets des parcs de stationnement pour en assurer l'entretien.

46. La principale piste de l'aéroport, qui est asphaltée, a près de 50 mètres de large sur près de 3 kilomètres de long. La piste secondaire fait 1,2 kilomètre de long et près de 25 mètres de large; le service de la tour de contrôle est assuré par un contrôleur relevant de l'Autorité fédérale de l'aviation. Il y a également un poste de secours aérien et une station de lutte contre les incendies qui vient de recevoir deux nouvelles voitures de pompier ayant chacune une capacité de pompage de plus de 5 500 litres.

47. Le gouvernement du territoire propose de prolonger la piste principale de 325 mètres pour donner à l'aéroport de Pago Pago un avantage compétitif dans le Pacifique Sud. Le terminal est relativement spacieux mais il ne suffit pas pour les gros afflux de passagers qui arrivent de Hawaii par vols réguliers. L'équipe du Programme d'amélioration des opérations et de la maintenance recommande toujours d'améliorer l'entretien du terminal, et en particulier d'installer un nouveau tapis roulant pour les bagages, de réparer les toits et de remplacer le hangar abritant le matériel d'entretien.

48. L'aérodrome d'Ofu a une piste de 680 mètres de long sur 20 mètres de large. Les passagers et les marchandises passent par un terminal de près de 1 700 mètres carrés. Cet aérodrome ne peut accueillir que de petits avions. Un

aéroport similaire, avec une piste d'atterrissage de plus de 730 mètres de long sur 20 mètres de large a été achevé en 1992 à Ta'u (aéroport de Fitiuta). Un nouveau bâtiment a été achevé en 1992 pour le terminal de cet aéroport avec des subventions de l'Autorité fédérale de l'aviation.

H. Les écoles

49. De manière générale, les 22 écoles élémentaires et 6 écoles publiques secondaires sont en bon état. Un programme général d'entretien et d'utilisation de ces établissements reste toutefois nécessaire, et il faudrait ouvrir au moins 65 nouvelles classes dans l'immédiat et 150 d'ici l'an 2000. La rapidité de la croissance de la population d'âge scolaire est telle que le territoire prend du retard en dépit du dynamisme de son programme de construction d'écoles, dans le cadre duquel 24 classes ont été construites l'an dernier.

I. Les hôpitaux

50. L'hôpital des Samoa américaines est administré par l'American Samoa Hospital Authority, qui est dirigée par un conseil d'administration de cinq membres. Cogéré sous contrat avec la société Mercy International Health Services, il est financé par une subvention d'assistance technique du Ministère de l'intérieur. Il n'est pas encore suffisamment autonome pour prendre en main son propre fonctionnement.

51. Les graves problèmes financiers du Gouvernement menacent des services de santé de base. À la suite de dettes contractées auprès des vendeurs et des fournisseurs, la livraison de médicaments et de fournitures médicales a cessé ou pris du retard, ce qui met la santé des patients en danger et augmente les coûts. D'autres stratégies de financement sont à l'étude.

52. Les salaires des infirmières étant devenus plus compétitifs, les efforts de recrutement devraient donner de meilleurs résultats. Un plan de gestion de la qualité vient de s'achever. Une subvention du Programme d'amélioration a permis de mieux assurer la maintenance des hôpitaux. À l'issue d'une enquête, le génie civil a estimé que les structures de l'hôpital étaient saines, mais a recommandé des améliorations importantes, notamment la mise en place d'un système complet de protection contre l'incendie. Un plan quinquennal a été achevé, mais des fonds supplémentaires seront nécessaires pour moderniser les équipements. Il ne faut pas négliger l'entretien des installations, sans quoi l'on risquerait de perdre les gains réalisés. Augmenter le tarif des soins, y compris pour les services de consultation, y compris les services aux non-résidents et les soins couverts par l'assurance, permettrait de dégager d'importants fonds supplémentaires.

IV. ASSISTANCE DE LA PUISSANCE ADMINISTRANTE

53. Pour l'exercice budgétaire 1995, le Bureau des affaires territoriales et internationales avait un budget de 582,2 millions de dollars à consacrer à des activités touchant quatre zones insulaires des États-Unis et trois États libres associés. Sur ce montant, 389,7 millions étaient alloués aux opérations, à l'amélioration des infrastructures, aux fonds d'affectation spéciale et aux services fédéraux des États associés. Près de 80,1 millions de dollars ont été alloués à l'"assistance aux territoires", dont des subventions pour le

fonctionnement des services publics, et pour la construction dans les Samoa américaines (28,5 millions de dollars).

A. Les subventions pour le fonctionnement des services publics

54. Les Samoa américaines sont actuellement incapables de générer des revenus locaux leur permettant d'assurer à leurs habitants les services publics essentiels. Le Bureau des affaires territoriales et internationales du Gouvernement des États-Unis finance donc directement chaque année les activités de service public général des Samoa américaines. L'allocation des subventions du Ministère de l'intérieur se fait conformément aux pratiques administratives et législatives du territoire.

B. Les subventions pour la modernisation des équipements

55. Le Ministère a un budget annuel réservé à la construction des infrastructures nécessaires dans les zones insulaires où le manque de fonds menace la santé et la sécurité des habitants, ou lorsque les travaux en question sont indispensables au développement économique.

56. Le Commonwealth des îles Mariannes septentrionales excepté, les fonds alloués à la modernisation des infrastructures durant l'exercice budgétaire 1995 s'élevaient à 5,5 millions de dollars, qui sont allés en totalité aux Samoa américaines.

C. La loi sur le développement des îles (Insular Development Act)

57. Au nom de l'Administration, le Bureau des affaires territoriales et internationales a élaboré la loi de 1995 sur le développement des îles, dont il est tenu compte dans les propositions budgétaires du Président des États-Unis pour l'exercice 1996. Cette initiative est issue de plusieurs facteurs, notamment l'évolution des besoins des zones insulaires américaines et la rigueur budgétaire qui caractérise le 104e Congrès et rend extrêmement improbable toute augmentation importante du financement discrétionnaire.

58. Au titre de ces propositions, tendant à ce que les affectations de crédits soient renouvelées tous les ans jusqu'à l'exercice budgétaire 2001, les Samoa américaines recevraient en 1996 15 millions de dollars, destinés à des travaux d'infrastructure essentiels pour lesquels le gouvernement du territoire n'a pas d'autre moyen de financement.
